



ASSOCIATION DES COMPAGNIES D'ASSURANCES
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Rapport Annuel 2013

Sommaire

1. Le mot du Président	3
2. Le mot de l'Administrateur-Délégué	4
3. Revendications de l'ACA à destination des partis politiques en vue des élections législatives du 20.10.2013	5
3.1. Le contexte	5
3.2. Les revendications de l'ACA	5
4. L'ACA Insurance Day 2013	7
5. La vie des Commissions	10
5.1. Les Commissions Assurances	10
5.1.1. Commission Internationale Vie	10
5.1.2. Commission Locale Non-Vie	11
5.1.3. Commission Locale Assurances de Personnes	11
5.2. Les Commissions « Transversales »	12
5.2.1. Commission Sociale et Formation	12
5.2.2. Commission Réglementation prudentielle et Fiscalité	12
5.2.3. Commission Communication et Promotion du secteur	12
6. Les relations avec d'autres organisations	13
6.1. Nos partenaires institutionnels	13
6.1.1. Haut Comité de la Place Financière	13
6.1.2. Commissariat aux Assurances	13
6.2. Nos partenaires locaux	13
6.2.1. PROFIL	13
6.2.2. Luxembourg for Finance	13
6.2.3. Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL)	14
6.2.4. Conseil économique et social	14
6.2.5. Chambre de Commerce	14
6.2.6. Institut National pour le Développement durable et pour la responsabilité sociale des entreprises (INDR)	15
6.2.7. XBRL LUXEMBOURG	15
6.2.8. Mutualité des Employeurs	15
6.3. Nos partenaires internationaux	15
6.3.1. Insurance Europe	15
6.4. Autres partenaires	16
6.4.1. ASTF	16
6.4.2. AGERE	16
6.4.3. ALAC	16

7. Les conférences et événements de l'ACA	17
7.1. Conférence Solvabilité II organisée par le CAA et l'ACA	17
7.2. Conférence PSA organisée par l'ACA.....	17
7.3. CIV Offsite Meeting	17
7.4. Conférence Solvabilité II organisée par l'ALAC et l'ACA.....	18
7.5. Autres événements auxquels l'ACA a participé.....	18
7.5.1. 10x6 Place Financière	18
8. Missions de promotion organisées en collaboration avec Luxembourg for Finance	19
8.1. CIFA Forum Monaco	19
8.2. Mission officielle en Scandinavie.....	19
9. L'association en 2013.....	20
9.1. Le Conseil d'administration	20
9.1.1. Administrateurs.....	20
9.1.2. Administrateurs Suppléants.....	21
9.2. Honorariat.....	21
9.3. Le Bureau.....	22
9.4. L'Administrateur-Délégué.....	22
9.5. Le Comité de Direction.....	22
10. Les membres de l'ACA.....	25
10.1. Membres effectifs	25
10.1.1. Compagnies-membres Non-Vie	25
10.1.2. Compagnies-membres Vie	27
10.2. Membres associés.....	29

1. Le mot du Président

Depuis sa constitution en 1956, l'ACA joue un rôle de premier plan dans le monde de l'assurance luxembourgeoise, soutient les compagnies membres dans leur développement et représente le secteur vis-à-vis des autorités et organisations tant nationales qu'internationales. La modification des statuts proposée à l'assemblée générale du 20 mars 2014 élargit l'objet social aux sociétés de réassurances, et associe davantage les compagnies membres aux travaux de l'ACA.

Les principaux accomplissements lors de l'année 2013 reposent sur la conjugaison des qualités apportées par les différentes composantes de l'ACA.

Les élections législatives anticipées d'octobre amenaient l'ACA à préparer un catalogue de revendications et de doléances. L'ACA a par conséquent organisé diverses entrevues avec les principaux partis politiques afin d'exposer les préoccupations et attentes du secteur. L'ACA constate avec satisfaction que plusieurs des sujets évoqués lors de ces entrevues ont été repris dans le programme gouvernemental, notamment le développement du 2^{ème} pilier des pensions complémentaires ainsi que le renforcement de la protection des souscripteurs de contrats d'assurance-vie.

Evidemment, il faut citer l'événement majeur qui a été organisé par l'ACA, à savoir « l'ACA Insurance Day ». En effet, l'édition 2013 symbolise le remaniement et le « relooking » de l'ancienne « Journée de l'assurance ». Cette métamorphose, qui consiste à faire précéder la traditionnelle séance académique en soirée par une série de panels de discussions et de workshops, favorise le débat tout en renforçant le rayonnement de cette manifestation. A côté d'orateurs de renom, l'ACA Insurance Day a eu l'honneur d'accueillir le nouveau Ministre des Finances, M. Pierre GRAMEGNA, ainsi que le « père » de la directive dite « Solvabilité II », M. Karel VAN HULLE. La conférence a connu un succès important.

Dans la même optique, je tiens à relever les efforts de l'ACA dans l'élaboration du projet de loi relatif à la création d'un statut de « Professionnels du secteur d'assurances (PSA) » qui n'ont pas été

vains. C'est ainsi que le 10 juillet dernier, la Chambre des Députés a finalement adopté les nouvelles dispositions qui permettront l'outsourcing de certaines activités afin notamment de mutualiser les coûts croissants, en partie liés à la prochaine entrée en vigueur de la directive dite « Solvabilité II » et aux exigences de reporting accrues y afférentes.

Finalement, l'ACA a pris l'initiative d'élaborer la « Life Insurance Charter of Quality », charte qui a été signée par 31 membres à ce jour. Cette charte s'inscrit dans l'effort de la place financière pour plus de transparence et contribue à maintenir la bonne réputation des professionnels de l'assurance-vie luxembourgeoise.

En ligne avec la nouvelle gouvernance de l'ACA et les changements récents de l'organigramme, l'Assemblée Générale de mars 2013 a nommé M. Marc HENGEN comme Administrateur-Délégué de l'ACA.



Pit HENTGEN

Président du Conseil
d'Administration de l'ACA

2. Le mot de l'Administrateur-Délégué

La reprise économique à Luxembourg se fait toujours attendre avec de récents signes positifs, mais avec le risque de ne plus atteindre les taux de croissance d'avant-crise. Le nouveau Gouvernement aura la tâche complexe d'équilibrer les finances publiques qui restent fortement déficitaires et d'améliorer la compétitivité de notre économie.

A moyen terme une réforme plus profonde des systèmes de retraite légale sera indispensable, le système actuel étant entre autres basé sur des taux de croissance du marché de l'emploi difficiles à atteindre dans le futur. Même si l'emploi à Luxembourg s'est développé, y compris dans le secteur d'assurance, il en va de même pour le chômage qui continue sa croissance inquiétante.

Les assureurs autos, déjà confrontés à une augmentation des coûts moyens des accidents ont subi les effets de la récession du marché des nouvelles voitures en 2013 ; ils seront en outre impactés de l'augmentation annoncée de la TVA luxembourgeoise, principalement de par l'augmentation immédiate des coûts de réparation des accidents.

Le secteur d'assurance luxembourgeois est résolument tourné vers les marchés de l'EEE ; or, en présence de finances publiques sous pression dans les pays européens, nous observons l'émergence de dispositions destinées à entraver la libre prestation de services en assurance. C'est le cas p.ex. de la Belgique, où depuis l'année dernière les clients d'assureurs non-établis en Belgique ont des obligations déclaratives supplémentaires par

rapport à ceux qui souscrivent le même produit auprès d'un assureur établi en Belgique.

Le secteur d'assurance luxembourgeois a bon nombre de défis à relever dans les années qui suivent.

Les assureurs luxembourgeois se préparent aux échanges d'informations comme FATCA, aux accords de coopération multilatérale OCDE ou encore à l'extension du champ d'application de la directive taxation de l'épargne. Une harmonisation des standards de communication des différents échanges d'informations est vivement demandée.

D'autres législations européennes ont progressé durant l'année 2013 : un accord pour l'entrée en vigueur de Solvabilité 2 a pu être trouvé. Les projets PRIP (packaged retail investment products) et la révision de la directive intermédiation d'assurance (IMD) ont évolué. Il faut espérer que l'issue ne bloquera pas de facto le fonctionnement du marché unique !

Les missions de promotion de la place financière de Luxembourg et de son secteur d'assurance deviennent de plus en plus importantes et l'ACA s'y investira, non seulement financièrement, mais également par la participation aux missions de Luxembourg for Finance. L'ouverture prévue de l'ACA aux entreprises de réassurance établies à Luxembourg permettra également le travail en faveur du secteur d'assurance et de réassurance réuni.

Toute l'équipe de l'ACA s'engagera avec détermination pour traiter les nombreux défis !



Marc HENGEN

Administrateur-
Délégué
de l'ACA

3.Revendications de l'ACA à destination des partis politiques en vue des élections législatives du 20.10.2013

3.1. Le contexte

En vue des élections législatives anticipées du 20 octobre 2013, l'ACA a eu des entrevues auprès des partis politiques luxembourgeois, afin d'explicitier les différentes revendications concernant la place financière et plus particulièrement le secteur d'assurance luxembourgeois. En effet, il est indispensable que le Luxembourg retrouve le chemin de la croissance économique, génératrice de richesses et de création d'emplois. De même, le Luxembourg doit rapidement retrouver son équilibre budgétaire et arrêter de voir augmenter la dette de l'État. Le secteur financier constitue la pierre angulaire de l'économie luxembourgeoise. Il doit cependant faire face à de nombreux défis. Ainsi, il convient de soutenir activement et courageusement son développement et son évolution. C'est pour cette raison que l'ACA a jugé opportun de soumettre aux partis politiques ses revendications au profit d'un secteur d'assurance davantage compétitif.

3.2. Les revendications de l'ACA

a) Création d'un Ministère de la Place Financière

Le Luxembourg devrait se doter d'un Ministère de la Place Financière dans les attributions duquel tombent le développement, la diversification, l'organisation, la surveillance, la réglementation et la promotion du secteur financier luxembourgeois. Il doit en outre être le « guichet unique » pour le secteur financier, notamment dans les domaines traités dans les ressorts d'autres Ministères (comme la Justice p.ex.). Au vu de la pression internationale toujours grandissante exercée sur la place financière du Luxembourg et donc y compris sur les assureurs, le Luxembourg se doit de

soigner sa réputation internationale. Les actions de promotion de la place financière et de communication dans les marchés ciblés doivent être renforcées et multipliées ; une communication claire et précise (avec le concours de Luxembourg for Finance) ainsi qu'une explication sur les changements prévus (comme l'échange automatique d'informations) contribueront à minimiser l'incertitude et l'hésitation des clients.

b) Prendre des mesures destinées à encourager la prévoyance personnelle

Au vu du poids accru pesant sur le système de pension légale du 1^{er} pilier et afin d'éviter tout risque de pauvreté du 3^{ème} âge, il est indispensable de prévoir dès à présent des mécanismes incitant les personnes à prendre des dispositions personnelles de prévoyance retraite :

- Les déductions fiscales prévues aux art. 111 et 111 bis LIR constituent des moyens d'incitations efficaces, mais leurs plafonds actuels doivent être substantiellement augmentés ;
- L'accès aux pensions complémentaires du 2^{ème} pilier doit être étendu aux indépendants et actifs qui ne bénéficient pas encore de cette possibilité dans la législation existante. En outre, il y a lieu de diminuer sensiblement la taxation à l'entrée des pensions complémentaires.

c) Prendre des mesures pour lutter contre la non-assurance en Assurance RC Auto obligatoire

Le Luxembourg n'est pas épargné par le phénomène du défaut d'assurance en Assurance RC Auto obligatoire. En l'absence d'assurance RC Auto obligatoire, la charge d'indemniser les victimes d'accidents revient à la collectivité. Des mesures efficaces pour détecter la non-assurance et destinées à sanctionner les cas de non-assurance sont indispensables.

La fiabilité du fichier central de la SNCA (DEVI) doit être renforcée en encadrant notamment les cas de suspension de l'Assurance RC Auto obligatoire. Des mesures destinées à sanctionner plus systématiquement la non-assurance doivent être entreprises.

d) Etablir un level-playing field entre tous les acteurs d'assurance maladie

Les différentes couvertures d'assurances maladie complémentaires ont un rôle important dans la prise en charge des frais médicaux réels, au-delà de l'intervention de la CNS.

Aujourd'hui, les règles applicables et les exigences financières divergent suivant la forme juridique de l'acteur, société commerciale ou mutualiste.

L'ACA plaide en faveur de l'instauration d'un level playing field : mêmes règles et mêmes exigences financières pour les mêmes prestations assurées (si le minimum de primes/cotisations réglementaire est dépassé).

e) Protection optimale des avoirs des clients des entreprises d'assurance

Un des avantages incontestables des contrats d'assurance-vie luxembourgeois est la solide protection des avoirs des preneurs d'assurance. En effet, un privilège absolu est réservé aux créances d'assurance. Ce système est connu au-delà des frontières sous la dénomination du « triangle de sécurité » qui illustre une convention tripartite entre une entreprise d'assurance luxembourgeoise, le Commissariat aux Assurances et une banque dépositaire des avoirs, agréée par le Commissariat aux Assurances.

Luxembourg doit rester la référence en matière de protection des avoirs des clients des entreprises d'assurance.

A cet effet, le « triangle de sécurité » doit constamment être modernisé et renforcé. Cette modernisation est un des points clés du développement du secteur de l'assurance luxembourgeois.

f) Ne pas augmenter la charge fiscale des entreprises

La charge fiscale des sociétés ne doit pas être augmentée dans le cadre de la réforme fiscale annoncée.

En ce qui concerne les sociétés du secteur d'assurances, il est à souligner qu'une large

part des bénéfices réalisés est directement réinvestie dans l'économie, notamment par l'achat d'actions ou obligations.

D'ailleurs, l'augmentation annoncée de la TVA ira de pair avec une hausse équivalente des charges d'exploitation (hors salaires) des entreprises d'assurance étant donné que les assureurs ne sont pas autorisés à récupérer la TVA payée en amont ; il s'y ajoute pour les entreprises non-vie un renchérissement du coût de réparation d'accidents (notamment automobiles) des clients privés du fait du relèvement de la TVA sur ces réparations. Des mesures pour pallier cet effet doivent être prises avant l'entrée en vigueur de l'accroissement annoncé du taux de TVA p. ex. par le recours à des provisions spécifiques.

g) Maintenir un régulateur spécialisé pour le secteur d'assurance

Dans le cadre de la réorganisation du contrôle des instituts financiers au niveau européen (et luxembourgeois), il est important de prendre en compte les différences fondamentales entre les activités bancaires et d'assurance.

Ainsi, les assureurs ne font pas recours à des prêts pour financer leurs activités alors que leurs engagements envers les clients sont couverts par des actifs représentatifs propres. Il en découle des structures de bilan bien différentes entre les assureurs et les banques. D'autre part, il existe des règles divergentes en matière de solvabilité (Bâle II / Solvency II) et de distribution (MIFID / IMD). Les effets de la crise de 2008 n'ont pas mis en cause le business modèle de l'assurance ; par ailleurs, à la suite de la crise, deux autorités européennes ont vu le jour, à savoir l'EBA (European Banking Authority) et l'EIOPA (European Insurance and Occupational Pensions Authority).

Les particularités du secteur de l'assurance nécessitent un régulateur spécifique. Ainsi, l'ACA soutient la situation actuelle d'un régulateur spécialisé pour l'ensemble du secteur d'assurance et plaide pour le statu quo en la matière.

4. L'ACA Insurance Day 2013



L'ACA Insurance Day s'est déroulé en date du 5 décembre 2013 dans les locaux de Luxembourg-Congrès au Kirchberg.

A l'occasion de sa 15^{ème} édition, la Journée de l'Assurance a fait peau neuve et est devenue l'**ACA Insurance Day** avec un nouveau concept, et un programme étendu, divisé en deux parties. Afin de renforcer le rayonnement de son événement phare, l'ACA a estimé judicieux de faire précéder la traditionnelle séance académique en soirée par une série de workshops et de panels de discussions entre professionnels du secteur de l'assurance. Ainsi, l'après-midi de l'ACA Insurance Day 2013 a été placé sous le thème de « la commercialisation des produits d'assurance-vie en libre prestation de services ».



Les membres de l'ACA ainsi que des orateurs de renom issus du monde financier luxembourgeois et international y ont présenté le positionnement du secteur de l'assurance du Luxembourg, les atouts des produits d'assurance-vie luxembourgeois ainsi que les défis auxquels les assureurs luxembourgeois sont confrontés dans un environnement sans cesse plus concurrentiel.

Sessions plénières et workshops :

Après une brève introduction, M. Pit HENTGEN, Président de l'ACA, a passé la parole au Président du Comité de Direction du Commissariat aux Assurances, M. Victor ROD, qui a amplement

exposé l'historique et l'évolution du secteur d'assurance luxembourgeois. Le sujet de Dr Georges HUBNER était intitulé « la centricité-client comme moteur de l'innovation ». Par un discours qui a considérablement capté l'attention du public, il a tenté d'élucider les moyens d'exploiter le potentiel des produits d'assurance dans l'évolution réglementaire.



Lors de la première session plénière, des professionnels de l'assurance de notoriété se sont penchés autour de « la contribution de l'assurance-vie au service d'une industrie financière en mutation ». La deuxième session plénière a donné la possibilité à des praticiens non assureurs de partager leurs vues et leurs expériences de la pratique de l'assurance-vie luxembourgeoise. Entre les 2 sessions plénières, 2 séries de 2 workshops se sont déroulées parallèlement afin de traiter des sujets plus spécifiques relatifs à l'assurance-vie.



Avec 250 personnes présentes lors des sessions plénières et workshops, le nouveau format de l'ACA Insurance Day s'est révélé être une franche réussite en termes d'audience et d'intérêt porté aux différentes thématiques abordées.

Séance académique :

Après une introduction par M. Marc HENGEN, Administrateur-Délégué de l'ACA, M. Pit HENTGEN a souhaité la bienvenue à tous les invités.



L'ACA a invité un orateur de choix, cette fois-ci en la personne de M. Karel VAN HULLE, Professeur à la KU Leuven et à la Goethe Universität de Francfort et ancien Chef de l'Unité « Assurances et Pensions » à la Direction Générale Marché Intérieur et Services à la Commission européenne, qui a exposé le thème : « Solvabilité II : un luxe ou une nécessité ? ».



La séance académique fut rehaussée par la présence du nouveau Ministre des Finances, M. Pierre GRAMEGNA. L'ACA tient à relever que son discours fut le premier en tant que nouveau Ministre des Finances, ce qui a particulièrement attiré l'attention des invités. A cette occasion, et comme l'ACA Insurance Day se déroulait la veille de la Saint-Nicolas, l'ACA a donné la possibilité aux panélistes de formuler leurs vœux de l'après-midi à l'égard du nouveau gouvernement. Ainsi, 6 souhaits relatifs au secteur de l'assurance luxembourgeois se sont cristallisés :

- 1) Mettre en place des conditions d'aide à la recherche et au développement et stimuler l'innovation dans le secteur financier ;

- 2) Promouvoir les produits d'assurance à l'étranger (surtout dans les pays limitrophes) comme élément intégral de la « toolbox » du secteur financier luxembourgeois ;
- 3) Maintenir la stabilité financière du Luxembourg et surtout son triple A ;
- 4) Conserver la culture de pragmatisme, de proximité et de dialogue qui prévaut actuellement entre les acteurs de la place et les autorités de tutelle ;
- 5) Mettre en place rapidement la transparence fiscale globale ;
- 6) Exécuter le programme gouvernemental, notamment en ce qui concerne la promotion du Luxembourg comme domicile international de choix pour l'assurance-vie et la réassurance, préserver l'aspect sécuritaire des contrats d'assurance-vie et attirer au Grand-Duché des assureurs et réassureurs d'origine non-communautaire qui souhaiteront s'établir au sein de l'Union.



L'ACA Insurance Day a connu un grand succès, preuve en est que plus de 600 personnes ont assisté à cette manifestation. La Journée s'est clôturée de manière conviviale par un cocktail dînatoire.



Programme de l'ACA Insurance Day 2013 :

13h30	Accueil «ACA Insurance Day»
13h30-14h30	Introduction M. Pit Hentgen, <i>Président de l'ACA</i> Allocution M. Victor Rod, <i>Président du Comité de Direction du Commissariat aux Assurances</i> Key-Note Speaker Dr. Georges Hübner, <i>Professeur de Finance à l'Université de Liège</i>
14h30-15h30	Session plénière 1: « La contribution de l'assurance-vie au service d'une industrie financière en mutation » <i>Actualités du marché de la place, développements futurs et défis (Fiscalité, Réglementation, Sécurité de l'investissement dans l'assurance au Luxembourg, « Life Insurance Charter of Quality», Echange d'informations...)</i>
15h30-16h00	Coffee Break
16h00-16h25	Workshops: «La Libre Prestation de Service: mode d'emploi» Série 1: a - Comparatif assurance-vie luxembourgeoise et autres produits financiers b - Distribution
16h25-16h50	Série 2: a - Cadre réglementaire: dernières évolutions et actualités b - Gestion patrimoniale et transmission successorale
16h50-17h00	Coffee Break
17h00-18h00	Session plénière 2: « L'assurance-vie luxembourgeoise » : le point de vue des praticiens <i>Participation de professionnels non assureurs (français, belge, italien...) pour partager leurs expériences de l'utilisation de l'assurance vie</i>
18h00-18h10	Clôture
18h10-18h30	Coffee Break et accueil des participants du soir
18h30-20h15	Séance académique
18h30-18h45	Ouverture de la séance académique M. Marc Hengen, <i>Administrateur-Délégué de l'ACA</i>
18h45-19h00	Allocution de Bienvenue M. Pit Hentgen, <i>Président de l'ACA</i>
19h00-19h45	Intervention du Key-Note Speaker: « Solvabilité II : un luxe ou une nécessité ? » M. Karel Van Hulle, <i>Professeur à la KU Leuven et à la Goethe Universität de Francfort, ancien Chef de l'Unité « Assurances et Pensions » à la Direction générale Marché Intérieur et Services à la Commission Européenne</i>
19h45-20h15	Allocution M. le Ministre des Finances
20h15	Clôture de la séance et cocktail dînatoire

5. La vie des Commissions

5.1. Les Commissions Assurances

5.1.1. Commission Internationale Vie

La Commission Internationale Vie (CIV) est en charge du suivi régulier des évolutions fiscales, légales et réglementaires qui interviennent sur les marchés étrangers et constitue de ce fait une plateforme utile et importante pour nos compagnies membres opérant en libre prestation de services dans le domaine de l'assurance-vie.

Au cours de la période sous revue, la CIV s'est ainsi notamment penchée sur les sujets suivants :

- Loi américaine FATCA ; proposition de Directive en matière de taxation de l'épargne et Directive en matière de coopération administrative ;
- Solvency II
- Distribution (PRIIPs / IMD / MIFID2)
- Promotion de la place

En outre, y ont été présentés les travaux des différentes Sous-commissions géographiques (France, Belgique, Italie,...), qui se sont réunies à plusieurs reprises pour y analyser en détail les conséquences pour notre secteur ainsi que les principaux changements légaux et fiscaux intervenus sur ces différents marchés et présentant ainsi un intérêt particulier pour nos membres.

Courant de l'année 2013, la CIV a inauguré l'organisation d'un Offsite Meeting – Journée de réflexion destinée à permettre aux dirigeants de s'échanger plus amplement sur des questions stratégiques ayant trait au marché de l'assurance-vie international.

5.1.1.1. Sous-commission Belgique

La Sous-commission a notamment traité des sujets d'actualités suivants :

- Loi des 30 et 31 juillet 2013 visant à renforcer la protection des utilisateurs de produits et services financiers ainsi que les compétences de l'Autorité des Services & Marchés financiers (FSMA) – entrée en vigueur : 01/01/2014 ;

- Loi du 19/07/2013 interprétative de l'article 97 de la loi du 25/06/1992 sur le contrat d'assurance terrestre (LCAT) ;
- Obligations de déclaration des structures patrimoniales privées – Loi du 30 juillet 2013 portant des dispositions diverses ;
- Modification du régime des incapacités : loi du 17/03/2013 réformant les régimes d'incapacité et instaurant un nouveau statut de protection conforme à la dignité humaine ;
- Analyse de l'article 110/1 LCAT.
- Projet de loi n°2998/001 – propriété matrimoniale des assurances-vie et des pensions complémentaires – époux communs en biens ;
- Twin Peaks II et MIFID.

5.1.1.2. Sous-commission France

La Sous-commission a notamment traité des sujets d'actualités suivants :

- Recommandation ACP 2013-R-08 du 01/01/2013 sur le recueil des informations relatives à la connaissance du client dans le cadre du devoir de conseil en assurance-vie comportant des valeurs de rachat (y compris les contrats de capitalisation) ;
- Projet de loi de finance 2014 ;
- Prélèvements sociaux au fil de l'eau ;
- Jurisprudence récente en matière de renonciation tardive ;
- Rapport Berger-Lefebvre et contrats « Euro-croissance ».

5.1.1.3. Sous-commission Italie

La Sous-commission a notamment traité des sujets d'actualité suivants :

- Taxe sur les réserves ;
- Anagrafe tributaria ;
- Application de la taxe Tobin aux contrats d'assurance-vie.

5.1.1.4. Sous-commission Produits

La Sous-commission a notamment traité des sujets suivants :

- Banques dépositaires hors EEE ;

- Utilisation des indices boursiers ;
- Notations des banques admises pour des fonds structurés avec garantie de capital.

5.1.1.5. Sous-commission Légale (Vie LPS)

La Sous-commission s'est penchée sur :

- Fonds dormants ;
- Secret professionnel : modification de l'article 111-1 ;
- Analyse d'une question préjudicielle (Affaire RVS).

5.1.2. Commission Locale Non-Vie

Les sujets intéressant les membres de la CLNV sont de nature technique et à ce stade actuellement traités dans les Sous-commissions concernées.

5.1.2.1. Sous-commission Technique

La Sous-commission a traité les sujets suivants :

- Suspensions en assurance RC AUTOS ; entrevue avec le Ministère des Transports ;
- Bonus/Malus en assurance RC AUTOS ;
- Projet de règlement grand-ducal modifiant le Code de la Route : avis de l'ACA repris par la Chambre de Commerce.

5.1.2.2. Sous-commission Sinistres

La Sous-commission a traité les sujets suivants :

- Garagistes : charte de bonnes pratiques ;
- Sinistres dégâts électriques ;
- Avis juridique en matière de droit de la concurrence.

5.1.2.3. Sous-commission Légale

La Sous-commission a traité les sujets suivants :

- Indemnisation de l'aléa thérapeutique ; examen des dispositifs belge et français ;
- Examen de la proposition de règlement communautaire « Data Protection ».

5.1.2.4. Sous-commission Coassurance

La Sous-commission a traité les sujets suivants :

- Apurement des soldes du passé et mise en place d'une nouvelle méthodologie.

5.1.3. Commission Locale Assurances de Personnes

La Commission traite toutes questions concernant l'assurance-vie locale, l'évolution des pensions de vieillesse à Luxembourg ainsi que l'assurance maladie.

5.1.3.1. Sous-commission Maladie

La Sous-commission a traité les sujets suivants :

- Réflexions sur la mise en place d'un système « tiers payant » avec les hôpitaux ;
- Questionnaires médicaux – échange constructif avec le Collège Médical ;
- Entrevue avec l'agence e-santé sur le « dossier patient électronique ».

5.1.3.2. Sous-commission Pension

- Réforme du 2^{ème} pilier – Pensions complémentaires. La Sous-commission a participé à l'élaboration de la proposition de l'ACA relative à la modernisation du 2^{ème} pilier. L'ACA a participé à diverses entrevues avec notamment l'IGSS, les organisations syndicales comme le LCGB, l'OGBL, la CGFP et l'ALEBA ainsi qu'avec le patronat dont le FTI, l'ABBL et l'ALFI. De plus, une entrevue avec des représentants de la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, la Confédération du Commerce et l'UEL a été organisée.
- Propositions de modification de la loi-cadre du 08.06.1999 sur les pensions complémentaires ; entrevue avec l'IGSS.

5.1.3.3. Sous-commission Distribution

- PSA (Professionnels du secteur d'assurance) ;
- PRIPs (Packaged Retail Investment Products) ;
- IMD 2 (Directive sur l'intermédiation en assurance) ;
- MIFID (Directive concernant les marchés d'instruments financiers).

5.2. Les Commissions « Transversales »

5.2.1. Commission Sociale et Formation

5.2.1.1. Sous-commission Formation sectorielle

En étroite collaboration avec l'IFBL, elle traite le volet « formation professionnelle sectorielle » qui se décline actuellement comme suit :

- Formation d'insertion « assurance locale » et « assurance LPS » ;
- Formation « aspirants agents d'assurance et sous-courtiers » ;
- Formation « anti-blanchiment ».

5.2.1.2. Sous-commission Convention Collective

- Elaboration d'un « classificateur » pour permettre aux concernés de comprendre au mieux leur classement (groupes et échelons) dans la Convention Collective.

5.2.2. Commission Réglementation prudentielle et Fiscalité

5.2.2.1. Sous-commission FATCA

- Analyse des FATCA Final Regulations ;
- Participation au groupe de travail institué par le Ministère des Finances (IGA Lux/US) ;
- Participation aux groupes de travail FATCA de l'ABBL, de l'ALFI et d'Insurance Europe ;
- Elaboration au sein de l'ACA de guidelines du secteur.

5.2.2.2. Sous-commission Anti- Blanchiment

- Proposition de 4^{ème} directive AML ;
- Règlement du CAA en matière d'anti-blanchiment.

5.2.2.3. Sous-commission Taxation de l'épargne et Coopération administrative

- Suivi de l'actualité et notamment des impulsions de l'OCDE voire du G20 d'instaurer l'échange automatique d'informations comme norme au niveau international ;

- Analyse de la directive sur la coopération administrative (version 2).

5.2.3. Commission Communication et Promotion du secteur

- Participation aux missions économiques de Luxembourg for Finance. Courant 2013, l'ACA a participé à la mission économique et financière en Scandinavie, organisée conjointement par le Ministère des Finances et Luxembourg for Finance (21-23/05/2013), ainsi qu'au CIFA Forum à Monaco (24-26/04/2013) ;
- Organisation de l'ACA Insurance Day 2013 ;
- Echange de vues sur les destinations des missions économiques et financières de LfF en 2014.

6. Les relations avec d'autres organisations

6.1. Nos partenaires institutionnels

6.1.1. Haut Comité de la Place Financière



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Le Ministre des Finances a créé début 2010 le Haut Comité de la Place Financière.

Cet organe est placé sous la présidence du Ministre des Finances, M. Pierre GRAMEGNA. L'ACA y est représentée par M. Marc LAUER et M. Marc HENGEN.

Les travaux du HCPF portent principalement sur de nouvelles lignes de développement de la place financière tout en préservant et en améliorant si possible l'existant qui constitue le fondement pour de nouveaux axes de développement stratégique.

Au sein du HCPF, l'ACA a promu activement la création d'un statut légal de « Professionnel du Secteur d'Assurances (PSA) », projet de loi adopté en date du 10 juillet 2013 par la Chambre des Députés et promulgué en date du 12 juillet 2013.

6.1.2. Commissariat aux Assurances



L'ACA a participé aux travaux des Comités techniques du Commissariat aux Assurances suivants :

- Comité technique Solvabilité II ;
- Comité technique RC AUTOS ;
- Comité technique Comptabilité et Reporting ;
- Comité technique Anti-Blanchiment ;
- Comité technique Vie ;
- Comité technique PSA ;
- Comité technique Intermédiaires.

6.2. Nos partenaires locaux

6.2.1. PROFIL



PROFIL a été créée à l'initiative des associations professionnelles relevant du secteur financier luxembourgeois. Son but prioritaire consiste à intensifier la promotion de l'image de la place financière à travers une démarche structurée et professionnelle.

L'association réunit les représentants du secteur bancaire, des assureurs, des fonds d'investissement, des gestionnaires de fortunes, des domiciliataires de sociétés, des avocats, des experts-comptables, des réviseurs d'entreprises ainsi que des activités auxiliaires.

Pour soutenir davantage les efforts de promotion vers l'extérieur et assurer une politique de communication coordonnée et structurée sur la place financière, l'Etat luxembourgeois et PROFIL ont conclu un partenariat public-privé sous la dénomination Luxembourg for Finance (LfF).

L'ACA est représentée auprès de PROFIL par M. Marc LAUER.

6.2.2. Luxembourg for Finance



L'agence Luxembourg for Finance (LfF) a été créée au 1^{er} janvier 2008 sous forme de partenariat public-privé et est présidée par le Ministre des Finances, M. Pierre GRAMEGNA.

LfF a ainsi de multiples tâches englobant :

- La présentation des structures et des avantages de la place financière luxembourgeoise ;
- L'organisation de séminaires internationaux et la participation à des foires renommées ;
- L'entretien de contacts avec les « opinion leaders » des médias internationaux ;
- La communication de la diversité des carrières offertes par le secteur financier ;
- L'émission régulière de brochures et de documentation sur les produits et services de la place et sur leur cadre légal, réglementaire et fiscal.

6.2.3. Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL)



L'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) est l'organisation regroupant le patronat luxembourgeois qui représente de par ses membres, en l'occurrence les organisations et chambres professionnelles patronales, l'intégralité des entreprises du secteur privé à l'exception de celles relevant du secteur primaire.

Au cours de la période sous revue, l'UEL a notamment travaillé sur :

- Nombreux aspects du droit du travail et du droit social ;
- Bilan compétitivité ;
- Régime de prévoyance personnelle (GT Pension) ;
- Plan hospitalier ;
- Projet de règlement grand-ducal définissant le barème médical applicable à l'assurance accident ;
- Compte épargne temps ;
- Proposition d'amendement de la convention médicale.

Suite au changement de gouvernance au sein de l'UEL, l'ACA est désormais représentée au Conseil d'administration par son Président, tandis que l'Administrateur-Délégué de l'ACA, M. Marc HENGEN siège au Comité exécutif.

Les membres du Comité de Direction de l'ACA participent à différents groupes de travail au sein de l'UEL, dont notamment le GT Emploi & Relations de Travail, le GT Sécurité Sociale, le GT Plateforme Affaires européennes, le GT Affaires européennes et le GT Concurrence.

6.2.4. Conseil économique et social



Le Conseil économique et social est l'institution consultative centrale et permanente du Gouvernement en matière d'orientation économique et sociale. Il est l'enceinte du dialogue social et de la concertation socioprofessionnelle au plan national et supranational sur les problèmes économiques, sociaux et financiers, auxquels il s'agit de trouver des solutions consensuelles.

Il remplit un rôle important de prospective et de catalyseur d'idées.

L'ACA est représentée au sein du CES par M. Marc HENGEN, membre effectif et par M. Paul-Charles ORIGER, membre suppléant.

M. Christian EILERT est membre de la Sous-Commission « Finances ».

6.2.5. Chambre de Commerce



La Chambre de Commerce est une institution de droit public, regroupant toutes les entreprises, hormis l'agriculture et l'artisanat, qui disposent de leur propre chambre professionnelle. Au Grand-Duché de Luxembourg, l'affiliation à la Chambre de Commerce est obligatoire pour toutes les personnes physiques, les sociétés commerciales, ainsi que les succursales de sociétés étrangères établies au Luxembourg, exerçant une activité commerciale, financière ou industrielle.

Le secteur des assurances est représenté à l'Assemblée Plénière de la Chambre de Commerce par M. Pit HENTGEN, membre effectif et par M. Marc LAUER, membre suppléant.

6.2.6. Institut National pour le Développement durable et pour la responsabilité sociale des entreprises (INDR)

INDR INSTITUT NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET POUR LA RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES

L'INDR a été fondé en 2007 par les organisations patronales membres de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL).

L'INDR a pour objet de promouvoir dans le cadre de l'engagement durable, le concept de la responsabilité sociale et sociétale des entreprises (RSE).

L'ACA est représentée au Conseil d'administration de l'INDR par son Président et son Administrateur-Délégué.

6.2.7. XBRL LUXEMBOURG



L'a.s.b.l. « XBRL Luxembourg » a été constituée en date du 17.01.2007. L'association a principalement comme objet de promouvoir et de développer le standard technique XBRL, en particulier dans les reportings financiers.

L'ACA est représentée au Conseil d'administration d'XBRL par M. Christian EILERT, membre effectif et par M. Paul-Charles ORIGER, membre suppléant.

6.2.8. Mutualité des Employeurs



La Mutualité des Employeurs est une institution de la sécurité sociale créée par la loi du 13 mai 2008 portant introduction d'un statut salarié unique. Elle est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2009.

La Mutualité a pour objet de prémunir les employeurs contre le coût financier que représente la continuation du paiement des salaires aux travailleurs (Lohnfortzahlung) frappés d'une incapacité de travail, obligation patronale dont bénéficient l'ensemble des salariés selon la loi du 13 mai 2008.

L'ACA est représentée au Conseil d'administration par M. Marc HENGEN, membre effectif et par M. Christian EILERT, membre suppléant.

6.3. Nos partenaires internationaux

6.3.1. Insurance Europe



Au cours de la période sous revue, Insurance Europe (IE) s'est notamment penché sur les problématiques suivantes :

- Crise financière ;
- FATCA / Taxation de l'épargne ;
- Produits d'investissement de détail (PRIPs) ;
- Révision de la directive sur l'intermédiation en assurance (IMD2) ;
- Solvabilité II ;
- Pensions – IORP ;
- Anti-Discrimination ;
- Information du consommateur ;
- Taxe sur la valeur ajoutée ;
- Paquet législatif sur l'audit ;
- European Insurance Contract Law (EICL) ;
- European Market Infrastructure Regulation (EMIR).

L'ACA est représentée dans le Comité Exécutif de Insurance Europe par M. Marc HENGEN (suppléant : M. Christian EILERT).

M. Christian EILERT est membre du Comité « Marché Unique » ainsi que du Comité « Taxation » et Comité « Vie ». M. Marc HENGEN est membre des Task Forces Pensions, PRIPs et IMD.

L'ACA a été retenue parmi plusieurs candidatures pour organiser l'Assemblée Générale de IE et la Conférence Internationale en 2015 à Luxembourg.

6.4. Autres partenaires

6.4.1. ASTF



L'Association pour la Santé au Travail du Secteur Financier est un service inter-entreprises qui organise des services de santé au travail d'une grande partie des entreprises du secteur financier à Luxembourg.

Le nombre d'examens réalisés dans le cadre d'une visite d'embauche est de 4.886 pour 2013, ce qui représente une augmentation par rapport à 2012 (4.589 personnes vues).

L'ACA est représentée au Conseil d'administration de l'ASTF par M. Christian EILERT.

6.4.2. AGERE



L'association des gestionnaires de réassurances (AGERE), dont l'ACA assume le Secrétariat général moyennant une participation au budget de l'ACA, est présidée par M. Philip ASPDEN.

Parmi les thèmes abordés lors de la période sous revue, on peut notamment citer :

- La loi PSA ;
- Le traitement de différents sujets liés à Solvabilité II ;
- Reporting ;
- Les dispositions AML ;
- Les taux techniques ;
- Le futur des captives luxembourgeoises ;

- SWOT Analysis ;
- Collaboration / Convention ACA – AGERE.

M. Marc HENGEN assure la fonction de Secrétaire Général de l'AGERE.

6.4.3. ALAC



L'association regroupe quelque 130 actuaire actifs sur le marché luxembourgeois.

L'ALAC organise régulièrement des manifestations ouvertes à tous sur des sujets ayant trait à l'actuariat.

Les dernières conférences, auxquelles les membres de l'ACA ont également été invités, ont porté sur les sujets suivants :

- Les impacts de FATCA pour les entreprises d'assurance ;
- L'impact des changements climatiques sur les contrats d'assurance ;
- Les dernières évolutions légales dans le secteur de l'assurance luxembourgeois et « The interest of captive insurance » ;
- Calculs actuariels sous Access ;
- Solvabilité II : Le bout du tunnel.

7. Les conférences et événements de l'ACA

7.1. Conférence Solvabilité II organisée par le CAA et l'ACA

Dans le cadre des travaux de préparation à Solvabilité 2, le Commissariat aux Assurances a organisé en étroite collaboration avec l'ACA, une réunion de présentation des nouveaux développements en matière d'adoption de la directive « Solvabilité 2 ». Lors de cette conférence, qui s'est tenue le 23 avril 2013, les résultats et conclusions du marché de l'assurance luxembourgeois suite à l'exploitation des rapports actuariels relatifs à l'exercice 2011 ont été exposés.



7.2. Conférence PSA organisée par l'ACA

L'ACA a invité ses membres à une conférence organisée dans les locaux de la Chambre de Commerce en date du 23.09.2013.

La conférence traitait la nouvelle loi « PSA » et plus particulièrement les nouvelles activités pour les entreprises d'assurances ainsi que les possibilités de recours à la sous-traitance.

La conférence a été animée par M. Claude WIRION et Mme Annick FELTEN, Membres du Comité de Direction du Commissariat aux Assurances et par M. Marc HENGEN, Administrateur-Délégué de l'ACA.



7.3. CIV Offsite Meeting

En date du 18 octobre 2013, les CEO des compagnies vie commercialisant leurs produits d'assurance sous le régime de la libre prestation de services se sont réunis à Canach lors du premier Offsite Meeting organisé par l'ACA afin de s'échanger sur des questions stratégiques. Il y a lieu de relever les interventions de M. Nicolas MACKEL, CEO de Luxembourg for Finance (Promotion de la Place Financière), et Me Alain GOEBEL, Partner auprès d'Arendt & Medernach (Développements récents en matière d'échange d'informations), qui ont utilement contribué aux échanges. En fin de journée, le Ministre des Finances, M. Luc FRIEDEN, s'est joint au débat afin de répondre aux différentes questions des membres de la CIV. Il a été convenu de pérenniser ce type d'événement de par l'instauration d'une telle journée annuelle dès l'année prochaine.





7.4. Conférence Solvabilité II organisée par l'ALAC et l'ACA

En collaboration avec l'ALAC, l'ACA a organisé en date du 16 décembre 2013 une session d'information des derniers et importants développements de la directive « Solvabilité II ». A cette occasion, M. Jim RASQUE, Policy Advisor au sein du département Prudential Regulation d'Insurance Europe, a exposé la thématique « Solvabilité II : le bout du tunnel ? ».

7.5. Autres événements auxquels l'ACA a participé

7.5.1. 10x6 Place Financière

La conférence « 10x6 Place Financière » organisée par le paperJam Business Club était placée sous le thème de la « nouvelle place financière » et regroupait différents acteurs de la sphère de la finance luxembourgeoise. M. Pit HENTGEN y a présenté « Les assurances : un des piliers de la place financière » où il évoqua les défis et des propositions de l'ACA.



8. Missions de promotion organisées en collaboration avec Luxembourg for Finance

8.1. CIFA Forum Monaco



M. Marc HENGEN et M. Christian EILERT ont mené une délégation du secteur d'assurance luxembourgeois à la « Convention of Independent Financial Advisors », conférence qui s'est déroulée pendant 3 jours consécutifs (24-26.04.2013) dans la Principauté de Monaco. Lors de la présentation placée sous le thème de « l'assurance-vie transfrontalière luxembourgeoise », M. Marc HENGEN, ainsi que des représentants de Foyer International, IWI International Wealth Insurer, Lombard International Assurance et Swiss Life, ont présenté les solutions assurantielles luxembourgeoises auprès des IFA (conseillers financiers, gestionnaires de fortune, sociétés de gestion, banques privées,...) en collaboration avec d'autres acteurs de la place financière luxembourgeoise.



8.2. Mission officielle en Scandinavie

Les 22 et 23 mai 2013, le Ministre des Finances, M. Luc FRIEDEN a effectué une mission de promotion de la place financière à Stockholm et à Oslo. Des représentants de Foyer International et Lombard International Assurance ont participé à cette mission qui a été organisée conjointement par le Ministère des Finances et Luxembourg for Finance.

9.L'association en 2013

La gestion de l'ACA est assurée par :

- Le Président, le Vice-Président et le Conseil d'administration ;
- Le Bureau ;
- L'Administrateur-Délégué et le Directeur;
- Le Comité de Direction.

9.1. Le Conseil d'administration

9.1.1. Administrateurs

Au 31.12.2013, le Conseil d'administration de l'ACA se compose des administrateurs suivants :

M. Pit HENTGEN, LA LUXEMBOURGEOISE	Président
M. Marc LAUER, GROUPE FOYER	Vice-Président
Mme Marie-Hélène MASSARD, AXA ASSURANCES	Membre
M. Romain BRAAS, BALOISE ASSURANCES	Membre
M. Martial de CALBIAC, CAMCA ASSURANCE	Membre
M. Alain SCHAEDEGEN, ALLIANZ INSURANCE	Membre
M. Patrick SCHOLS, IWI INTERNATIONAL WEALTH INSURER	Membre
M. Marc HENGEN, ACA	Administrateur-Délégué

Le Conseil d'administration a pris acte au cours de l'année 2013 des démissions des MM. Markus SCHAFFROTH, Jacques HANSOULLE et Matt MORAN en tant qu'administrateurs.

Depuis lors, les personnes suivantes sont invitées au Conseil d'Administration de l'ACA :

- M. Réjean BESNER,
SWISS RE INTERNATIONAL
- M. Claude MARX,
LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCE
- M. Bruno GOSSART,
ING LIFE LUXEMBOURG

9.1.2. Administrateurs Suppléants

Le Conseil d'administration comprend en outre 10 administrateurs suppléants dont 3 administrateurs suppléants représentant les compagnies pratiquant principalement l'assurance-vie en LPS :

M. Fabrice BAGNE,
CARDIF LUX VIE

M. Patrick BOUR,
P&V ASSURANCES

M. Daniel FRANK,
BALOISE ASSURANCES

M. Bruno GOSSART,
ING LIFE LUXEMBOURG

M. Jean MARCHES,
NATIXIS LIFE

M. Alain NICOLAI,
AXA ASSURANCES

M. Beat REICHEN,
SWISS LIFE LUXEMBOURG

M. Romain ROSSETTI,
AME LIFE LUX

M. Luc THEMELIN,
LA LUXEMBOURGEOISE

M. Gilbert WOLTER,
FOYER ASSURANCES

9.2. Honorariat

L'ACA est depuis toujours soucieuse d'établir un pont entre le passé, le présent et le futur. A ce titre, une importance toute particulière a toujours été accordée à l'honorariat :

Sont Présidents honoraires de l'ACA:

M. André BREDIMUS
M. Paul DE COOMAN
M. Nico REYLAND

M. Marcel DELL
M. Robert HENTGEN
M. François TESCH

Sont Administrateurs honoraires de l'ACA:

M. Philip ASPDEN
M. Paul HAMMELMANN
M. Henri MARX
M. Jean NEUMAN
M. Jean WORRE

M. Gabriel DEIBENER
M. Georges HENGEN
M. Pierre MERSCH
M. Yvan REINARD

9.3. Le Bureau

Le Bureau est composé du Président, des Vice-Présidents ainsi que de l'Administrateur-Délégué de l'ACA.

Le Bureau exécute les missions et tâches qui lui sont déléguées par le Conseil d'administration.

9.4. L'Administrateur-Délégué

M. Marc HENGEN
Administrateur-Délégué



M. Marc HENGEN a été nommé Administrateur-Délégué de l'ACA en mars 2013. Juriste de formation et assureur de métier, M. Marc HENGEN est, depuis le 1^{er} janvier 2010, en charge des groupes de travail auprès de Insurance Europe, de l'UEL, de la Commission Locale Assurances de personnes, de la SC Produits, de la SC Distribution et d'autres sujets et dossiers spécifiques.

9.5. Le Comité de Direction

M. Christian EILERT
Directeur



M. Christian EILERT a été nommé directeur de l'ACA en mars 2013. Economiste de formation, M. Christian EILERT est en charge des questions ayant un caractère économique ou financier et, notamment, des dossiers ayant trait à la taxation et à l'activité vie en LPS et représente l'ACA à ce titre dans plusieurs comités de Insurance Europe. Il est, en outre, en charge de statistiques du secteur.

M. Paul-Charles ORIGER
Membre du Comité de Direction



Juriste de formation, M. Paul-Charles ORIGER est en charge de tous les dossiers ayant trait au marché indigène et, de manière générale, suit toute activité du secrétariat ayant un caractère juridique. Il est en outre le Secrétaire Général du Bureau Luxembourgeois de la carte verte ainsi que du Fonds de Garantie Automobile. Par ailleurs, il préside les réunions de la Commission Pool des risques aggravés en assurance RC Auto. Il traite également les dossiers de médiation.

M. Alessandro FIORANI
Conseiller



Economiste de formation, M. Alessandro FIORANI assiste le Comité de Direction dans tout dossier relatif aux affaires nationales ou européennes.

L'assistance au Comité de Direction de l'ACA

Mme Chantal GANSEN
Secrétaire de Direction



Assume, entre autres, l'assistance administrative de M. Marc HENGEN.

Mme Annick BECKIUS
Secrétaire de Direction



Est en charge, entre autres, de la comptabilité, du calcul et du suivi du paiement des cotisations et des événements de l'ACA. Mme Annick BECKIUS assume également l'assistance administrative des Membres du Comité de Direction.

Mme Patrizia TRASATTI
Secrétaire de Direction

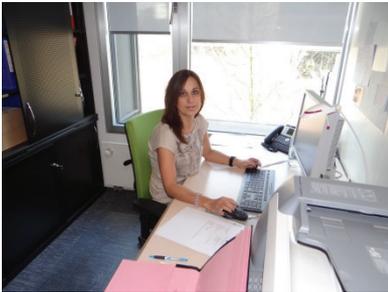


Assume, entre autres, l'assistance administrative des Membres du Comité de Direction et la mise à jour du site Internet de l'ACA.

Le Bureau Luxembourgeois et le Fonds de Garantie Automobile

Mme Luciana MOROLLI

Responsable Administrative



Mmes Luciana MOROLLI et Isabelle SPAUTZ assument le suivi administratif des dossiers du Bureau Luxembourgeois et du Fonds de Garantie Automobile, ainsi que des demandes d'information adressées au Fonds de Garantie Automobile en sa qualité de Centre d'Information.

Mme Isabelle SPAUTZ

Responsable Administrative



10. Les membres de l'ACA

10.1. Membres effectifs

Depuis mars 2013, l'ACA a accueilli 3 nouveaux membres :

- AmTrust Insurance Luxembourg S.A. (non-vie)
- Builders Direct S.A. (non-vie)
- Generali Luxembourg (vie)

Acquisition :

- Acquisition de « MassMutual Europe S.A. » par le groupe « AG2R La Mondiale » (mai 2013).

Changement de dénomination :

- « MassMutual Europe S.A. » devient « La Mondiale Europa S.A. » (août 2013).

Renonciation au statut de membre de l'ACA :

- « Nordea Life & Pensions S.A. » renonce au statut de membre de l'ACA en février 2014.

Au 13.03.2014, l'ACA compte **68 membres effectifs**.

10.1.1. Compagnies-membres Non-Vie

AIG EUROPE Limited S.A. – LUXEMBOURG

Branch
10B, rue des Mérovingiens
L-8070 BERTRANGE
Mandataire général : M. Philippe GOUTIERE

ALLIANZ INSURANCE LUXEMBOURG

14, bld. F.D. Roosevelt
L-2450 LUXEMBOURG
Mandataire général : M. Alain SCHAEDEGEN

AM TRUST INSURANCE LUXEMBOURG S.A.

534, rue de Neudorf
L-2220 LUXEMBOURG
Directeur : M. Benjamin BOURSEAU

ARISA ASSURANCES S.A.

5, rue Eugène Ruppert
L-2453 LUXEMBOURG
Directeur : M. Hans PLATTNER

AXA ASSURANCES LUXEMBOURG S.A.

1, Place de l'Etoile
L-1479 LUXEMBOURG
Directeur : Marie-Hélène MASSARD

BALOISE ASSURANCES LUXEMBOURG S.A.

23, rue du Puits Romain
L-8070 BERTRANGE
Directeur : M. Romain BRAAS

BUILDERS DIRECT S.A.

69, rue de Hobscheid
L-8422 STEINFORT
Directeur : M. John S. MORREY

CAMCA ASSURANCE S.A.

32, avenue de la Liberté
L-1930 LUXEMBOURG
Directeur : M. Martial de CALBIAC

COLOMBE ASSURANCES S.A.

2A, place de Paris
L-2314 LUXEMBOURG
Directeur : M. Eric MACE

CREDIT AGRICOLE RISK INSURANCE S.A.

74, rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG
Directeur : M. Claude WEBER

D.A.S. LUXEMBOURG S.A.

3, rue Thomas Edison
L-1445 STRASSEN
Directeur : Oliver WIENAND

D.K.V. LUXEMBOURG S.A.

43, avenue J.-F. Kennedy
L-1855 LUXEMBOURG
Directeur : M. Georg NIEDEREHE

ERGO INSURANCE S.A.

5 ZAI Bourmicht
L-8070 BERTRANGE
Mandataire général : M. Steve VANACKER

FOYER-ARAG S.A.

12, rue Léon Laval
L-3372 LEUDELANGE
Directeur : M. Jean ZENNERS

FOYER ASSURANCES S.A.

12, rue Léon Laval
L-3372 LEUDELANGE
Directeur : M. Franck MARCHAND

FOYER SANTE S.A.

12, rue Léon Laval
L-3372 LEUDELANGE
Directeur : M. Claus Maria SEILER

GLOBALITY S.A.

13, rue Edward Steichen
L-2540 LUXEMBOURG
Directeur : M. Martin VON KIAER

HDI-GERLING ASSURANCES S.A.

2-4, rue du Château d'Eau
L-3364 LEUDELANGE
Directeur : M. Harald RAUW

LA LUXEMBOURGEOISE S.A.

9, rue Jean Fischbach
L-3372 LEUDELANGE
Directeur : M. Pit HENTGEN

PRIMELUX INSURANCE S.A.

2, bld. Konrad Adenauer
L-1115 LUXEMBOURG
Directeur : Mme Marleen VAN MALDEREN

P&V ASSURANCES

5A, rue Thomas Edison
L-1445 STRASSEN
Mandataire général : M. Jean-Pierre
QUAIRIERE

SPHINX ASSURANCES LUXEMBOURG S.A.

74, rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG
Directeur : M. Danilo GIULIANI

SWISS LIFE ASSURANCE SOLUTIONS S.A.

23, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN
Directeur : M. Nicolas JOLIF

SWISS RE INTERNATIONAL S.E.

2A, rue Albert Borschette
L-1246 LUXEMBOURG
Directeur : M. Réjean BESNER

TELEFONICA INSURANCE S.A.

23, rue Louvigny
L-1946 LUXEMBOURG
Directeur : M. Alvaro VILLAMOR GARCIA

**THE SHIOWNERS MUTUAL PROTECTION
AND INDEMNITY ASSOCIATION**

16, rue Notre-Dame
L-2240 LUXEMBOURG
Directeur : M. Pascal HERRMANN

**THE SHIOWNERS MUTUAL STRIKE
INSURANCE ASSOCIATION EUROPE**

74, rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG
Directeur : M. Claude WEBER

**THE WEST OF ENGLAND SHIOWNERS
MUTUAL INSURANCE ASSOCIATION
(LUXEMBOURG)**

33, bld. Prince Henri
L-1724 LUXEMBOURG
Directeur : Philip ASPDEN

10.1.2. Compagnies-membres Vie

ABN AMRO LIFE S.A.

46, avenue J.F. Kennedy
L-1855 LUXEMBOURG
Directeur : Mme Françoise LECLERCQ

ALLIANZ LIFE LUXEMBOURG S.A.

14, bld. F.D. Roosevelt
L-2450 LUXEMBOURG
Directeur : M. Alain SCHAEDEGEN

ALTRAPLAN LUXEMBOURG S.A.

38, Parc d'activités de Capellen
L-8303 CAPELLEN
Directeur : M. Marc STEVENS

AME LIFE LUX S.A.

41, rue du Puits Romain
L-8070 BERTRANGE
Directeur : M. Romain ROSSETTI

ASPECTA ASSURANCE INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

5, rue Eugène Ruppert
L-2453 LUXEMBOURG
Directeur : M. Olivier SCHMIDT-BERTEAU

ATLANTICLUX LEBENSVERSICHERUNG S.A.

4a, rue Albert Borschette
L-1246 LUXEMBOURG
Directeur : M. Michael EMMEL

AXA ASSURANCES VIE LUXEMBOURG S.A.

1, Place de l'Etoile
L-1473 LUXEMBOURG
Directeur : Mme Marie-Hélène MASSARD

BALOISE VIE LUXEMBOURG S.A.

23, rue du Puits Romain
L-8070 BERTRANGE
Directeur : M. Romain BRAAS

CALI EUROPE S.A.

31-33, avenue Pasteur
L-2311 LUXEMBOURG
Directeur : M. Guy VAN DEN BOSCH

CAMCA VIE S.A.

32, avenue de la Liberté
L-1930 LUXEMBOURG
Directeur : M. Martial de CALBIAC

CARDIF LUX VIE S.A.

B.P. 691
L-2016 LUXEMBOURG
Directeur : M. Fabrice BAGNE

CMI INSURANCE LUXEMBOURG S.A.

Centre Orchimont – Bâtiment C
36, Rangwee
L-2412 LUXEMBOURG
Directeur : M. Sandrine PUCCILLI

DB VITA S.A.

2, rue Konrad Adenauer
L-1115 LUXEMBOURG
Directeur : M. Frank BREITING

EURESA LIFE S.A.

B.P. 1611
L-1016 LUXEMBOURG
Directeur : M. Jean-Pierre QUAIRIERE

EUROP ASSISTANCE S.A.

12, rue Léon Laval
L-3372 LEUDELANGE
Directeur : M. Jean-Claude STOOS

FOYER INTERNATIONAL S.A.

46, rue Léon Laval
L-3372 LEUDELANGE
Directeur : M. Jean-Louis COURANGE

FOYER VIE S.A.

12, rue Léon Laval
L-3372 LEUDELANGE
Directeur : M. Philippe BONTE

GENERALI LUXEMBOURG S.A.

40, rue de la Vallée
L-2661 LUXEMBOURG
Directeur : Sébastien VEYNAND

IMPERIO BONANCA LUXEMBOURG S.A.

7, rue Goethe
L-1637 LUXEMBOURG
Mandataire général : M. Gustavo Aguiar FRAZAO

ING LIFE LUXEMBOURG S.A.

3, rue Jean Piret
L-2350 LUXEMBOURG
Directeur : M. Pieter COOPMANS

INTEGRALE LUXEMBOURG S.A.

63, boulevard Prince Félix
L-1513 LUXEMBOURG
Directeur : M. Luc GASPARD

IWI INTERNATIONAL WEALTH INSURER S.A.

2, rue Nicolas Bové
L-1253 LUXEMBOURG
Directeur : M. Patrick SCHOLS

**KAUPTHING LIFE & PENSION
LUXEMBOURG S.A.**

35A, avenue J.F. Kennedy
L-1855 LUXEMBOURG
Directeur : M. Stefan STARCK

**LOMBARD INTERNATIONAL
ASSURANCE S.A.**

4, rue Lou Hemmer
L-1748 LUXEMBOURG
Directeur : M. Claude MARX

LA LUXEMBOURGEOISE VIE S.A.

9, rue Jean Fischbach
L-3372 LEUDELANGE
Directeur : M. Pit HENTGEN

LA MONDIALE EUROPARTNER S.A.

23, rue du Puits Romain
L-8070 BERTRANGE
Directeur : M. Fabrice SAUVIGNON

LA MONDIALE EUROPA S.A.

23, rue du Puits Romain
L-8070 BERTRANGE
Directeur : M. Fabrice SAUVIGNON

NATIXIS LIFE S.A.

51, avenue J.F. Kennedy
L-1855 LUXEMBOURG
Directeur : M. Jean MARCHES

NORD EUROPE LIFE LUXEMBOURG S.A.

62, rue Charles Martel
L-2134 LUXEMBOURG
Directeur : M. Hervé BERNARD

PRIVATE ESTATE LIFE S.A.

38, Parc d'activités de Capellen
L-8303 CAPELLEN
Directeur : M. Marc STEVENS

**R + V LUXEMBOURG
LEBENSVERSICHERUNG S.A.**

4, rue Thomas Edison
L-1445 STRASSEN
Directeur : M. Stefan HONECKER

RAIFFEISEN-VIE S.A.

12, rue Léon Laval
L-3372 LEUDELANGE
Directeur : M. Philippe BONTE

SKANDIA LIFE S.A.

18-20, rue Edward Steichen
L-2540 LUXEMBOURG
Directeur : M. Thierry MADINIER

SOGELIFE S.A.

11-13, bld. de la Foire
L-1528 LUXEMBOURG
Directeur : M. Jean ELIA

SWISS LIFE (LUXEMBOURG) S.A.

25, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN
Directeur : M. Beat REICHEN

**SWISS LIFE PRODUCTS
(LUXEMBOURG) S.A.**

23, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN
Directeur : M. Nicolas JOLIF

**SWISS LIFE INSURANCE SOLUTIONS
(LUXEMBOURG) S.A.**

25, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN
Directeur : M. Nicolas JOLIF

VITIS LIFE S.A.

2, bld. Emmanuel Servais
L-2535 LUXEMBOURG
Directeur : M. Nicolas LIMBOURG

VORSORGE LUXEMBURG S.A.

6, rue Gabriel Lippmann
L-5365 MUNSBACH
Directeur : M. Rainer SCHU

ZURICH EUROLIFE S.A.

37, rue du Puits Romain
L-8070 BERTRANGE
Directeur : M. Xavier NEVEZ

10.2. Membres associés

L'ACA compte **28 membres associés** au 13.03.2014.

ACCENTURE (LUXEMBOURG) Sàrl
Consulting, Technology, Outsourcing
46A, avenue J.F. Kennedy
L-1855 LUXEMBOURG
M. Pascal DENIS / M. Laurent MOSCETTI

ALLEN & OVERY LUXEMBOURG
Avocats à la Cour
33, avenue J.F. Kennedy
L-1855 LUXEMBOURG
Me Pierre SCHLEIMER

AON GLOBAL RISK CONSULTING Sàrl
534, rue de Neudorf
L-2220 LUXEMBOURG
M. Fabrice FRERE

AQUILA RISK SOLUTIONS Sàrl
Actuaires Conseils
12, rue Jean Engling
L-1466 LUXEMBOURG
M. Edouard KUTTER

ARENDT & MEDERNACH
Avocats à la Cour
14, rue Erasme
L-2082 LUXEMBOURG
Me Carine FEIPEL

BAKER & McKENZIE
Avocats à la Cour
10-12 bld. F.D. Roosevelt
L-2450 LUXEMBOURG
Me Michael BRUCKNER
Me Jean-François FINDLING

BONN & SCHMITT
Avocats à la Cour
22-24, rives de Clausen
L-2165 LUXEMBOURG
Me Guy ARENDT
Me Alain GROSJEAN

BSB LUXEMBOURG S.A.
Edition de logiciels financiers
7A, rue des Mérovingiens
L-8070 BERTRANGE
M. Marc BULS

CLIFFORD CHANCE LUXEMBOURG
Avocats à la Cour
10, bld. Grande-Duchesse Charlotte
L-1330 LUXEMBOURG
Me Christian KREMER

DARAG INSURANCE AND REINSURANCE
Hafenstrasse 32a
D-22880 WEDEL
M. Arndt GOSSMANN
M. Marc TROCH

DELOITTE S.A.
Audit-Tax-Financial-Advisory-Consulting
560, rue de Neudorf
L-2220 LUXEMBOURG
M. Thierry FLAMAND

DSM DI STEFANO MOYSE
Avocats à la Cour
55-57, rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG
Me François MOYSE

ELVINGER, HOSS & PRUSSEN
Avocats à la Cour
2, Place Winston Churchill
L-1340 LUXEMBOURG
Me Pit RECKINGER

EUROPEAN FUND ADMINISTRATION (EFA) S.A.
2, rue d'Alsace
L-1017 LUXEMBOURG
M. Thomas SEALE

EY LUXEMBOURG S.A.
Audit, Conseil, Tax
7, rue Gabriel Lippmann
L-5365 MUNSBACH
M. Alain KINSCH

FORSIDES ACTUARY
Actuariat
Am Hock 2
L-9991 WEISWAMPACH
M. Luc BERG

KPMG LUXEMBOURG Sàrl

Audit, Tax, Advisory
9, Allée Scheffer
L-2520 LUXEMBOURG
M. Georges BOCK

LINKLATERS LLP LUXEMBOURG

Avocats à la Cour
35, avenue J.F. Kennedy
L-1855 LUXEMBOURG
Me Guy LOESCH

MOLITOR

Avocats à la Cour
8, rue Sainte Zithe
L-2763 LUXEMBOURG
Me Michel MOLITOR

MUNCHENER**RUCKVERSICHERUNGSGESELLSCHAFT AG**

Réassurance
Königinstrasse 107
D-80802 MUNCHEN
M. Michel RANISE

**NUCLEAR INDUSTRY REINSURANCE
ASSOCIATION (NIRA)**

Réassurance
15, Syrdallstroos
L-6850 MANTERNACH
M. Daniel VAN WELKENHUYZEN

PHILIPPE & PARTNERS

Avocats à la Cour
41, avenue de la Liberté
L-1931 LUXEMBOURG
Me Marc GOUDEN

PRAGMA CONSULT S.A.

Services informatiques
7 ZAI Bourmicht
L-8070 BERTRANGE
M. Sylvain GLESENER

PRICEWATERHOUSECOOPERS

Cabinet de Révision agréé
400, route d'Esch
L-1471 LUXEMBOURG
M. Paul NEYENS

PRIVATE INSURER S.A.

7, avenue Tedesco
B-1160 BRUXELLES
Mme Barbara DE BEURME
M. Jean-François LYCOPS

SCHILTZ & SCHILTZ

Avocats à la Cour
2, rue du Fort Rheinsheim
L-2419 LUXEMBOURG
Me Franz SCHILTZ

SCOR GLOBAL LIFE S.E.

Réassurance
87, bld. Brand Whitlock
B-1200 BRUXELLES
Mme Annie LAFORET

VILRET Avocats à la Cour

Avocats à la Cour
28, bld. Grande-Duchesse Charlotte
L-1330 LUXEMBOURG
Me Karine VILRET



Rapport distribué lors de l'Assemblée Générale
Ordinaire annuelle du 20 mars 2014.

Période couverte :

1^{er} janvier 2013 – 31 décembre 2013

Achévé d'impression : 13 mars 2014

Toute reproduction doit mentionner la source.

Adresse : 12, rue Erasme
L-1468 LUXEMBOURG

Adresse postale : Boîte postale 448
L-2014 LUXEMBOURG

Tel : 44 21 44 -1
Fax : 44 02 89

e-mail : aca@aca.lu

www.aca.lu